

07.04.2020/24 Heures Lausanne/Antoine Hürlimann

Sangar Ahmad désinfecte les hôpitaux d'un pays qui ne veut pas de lui

Mercredi, 14 h, à un jet de pierre de la gare de Montreux. Sangar Ahmad s'assure que nous portons bien un masque de protection avant de nous laisser pénétrer dans un cabinet médical entièrement vide, au 1er étage d'un immeuble cossu. Sur le pas de la porte, caparaçonné d'une combinaison intégrale blanche, il répète inlassablement les mêmes consignes: «Ne touchez à rien et allez vous nettoyer les mains!»

Depuis le mois d'octobre, ce requérant d'asile débouté est employé en CDI par une entreprise d'entretien et de nettoyage active dans toute la Suisse romande. Il désinfecte avec minutie les hôpitaux, les cliniques privées et les bureaux d'entreprises de la région. Le début de la pandémie du nouveau coronavirus a marqué un tournant dans l'activité de ce trentenaire, un Kurde d'Irak arrivé en Suisse il y a près de trois ans et aujourd'hui domicilié à Vevey.

«Je suis là où je suis utile»

En première ligne face au Covid-19, il aseptise deux jours et demi par semaine les poignées de portes, les chaises, les sols, les murs ou encore les tables d'auscultation touchées par des malades: «Je suis là où je suis utile. Je fais ma part.» Une tâche assumée avec une fierté non dissimulée qu'il devra pourtant abandonner à la fin de la semaine. Le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) lui laisse jusqu'au 13 avril pour quitter le pays. Sa décision de refus d'asile et de renvoi ayant été récemment confirmée par le Tribunal administratif fédéral. Entouré par un collègue et son patron, une bonbonne de produit désinfectant à la main, le réalisateur de cinéma et professeur de langue de formation continue pour l'instant son labeur ingrat, subitement placé sous les feux des projecteurs par la crise sanitaire. Sangar Ahmad n'a toujours pas annoncé son départ forcé à ses nombreuses connaissances rencontrées ici ou là au fil des mois. Malgré l'échéance qui se rapproche chaque jour un peu plus, il continue d'espérer de toutes ses forces un miracle: «Si je dois partir, je partirai, murmure-t-il. Mais je ne retournerai pas dans mon pays, c'est trop dangereux. J'y ai rencontré des problèmes sociaux et politiques. Je vais tout tenter pour rester.»

Bzhar Morier, l'entrepreneur qui emploie Sangar Ahmad, a reçu il y a quelques jours une lettre des autorités lui indiquant qu'il devra faire sans son salarié à partir de lundi. Une directive qu'il juge «incompréhensible»: «On marche sur la tête, s'étrangle-t-il. Sangar est indépendant, parle français, a son permis de conduire, gagne sa vie, paie toutes ses factures et travaille en première ligne contre le nouveau coronavirus. C'est regrettable. Mais qu'est-ce qu'on peut y faire?»

Toujours selon le patron, le renvoi de son ouvrier risquerait même d'impacter durement sa petite entreprise, Morier Services Net: «Je vais devoir trouver un remplaçant, dépenser de l'argent pour le former et le faire accompagner et perdre beaucoup de temps alors que nous sommes très sollicités. Mais qui va vouloir venir bosser avec nous, dans des endroits peut-être contaminés? Les gens ont peur. Je ne sais pas si je vais réussir à recruter à temps.»

Espérer un nouveau délai

Au vu de la situation, Sangar Ahmad compte sur son avocat pour obtenir un nouveau délai. «J'attends des réponses», souffle-t-il. Contacté, le SEM n'est pas autorisé à commenter des cas individuels. Il indique toutefois que les autorités fédérales et cantonales compétentes examinent «au cas par cas» si le départ volontaire ou le rapatriement peut se concrétiser, selon les restrictions d'entrée prononcées par certains pays, les conditions techniques de vol et les risques éventuels pour la santé des personnes impliquées. «Lors de sa séance du 1er avril, le

Conseil fédéral a approuvé une ordonnance sur les mesures prises dans le domaine de l'asile en raison du coronavirus, détaille dans un courriel Emmanuelle Jaquet von Sury, porte-parole du SEM. Selon cette ordonnance, les délais pour les départs volontaires de requérants déboutés peuvent désormais être portés à trente jours. Lors d'une situation extraordinaire telle que celle que la Suisse connaît actuellement, ces délais déjà étendus pourraient au besoin être prolongés davantage encore. Cela signifie que le délai de départ pour les personnes concernées peut être prolongé, afin de leur permettre de quitter la Suisse lorsque les circonstances se seront normalisées.»

«De la joie, j'en ai eu ici»

Dans l'attente d'être fixé sur son sort, Sangar Ahmad se dépêche de terminer son deuxième film réalisé en Suisse, un documentaire sur le capitalisme. Son premier long métrage portait sur le bonheur. «Il ne faut pas voir cela comme une triste ironie, dit-il. Comme pour le prouver, il énumère les manifestations culturelles auxquelles il a participé, bénévolement ou non: Visions du Réel et Paléo Festival à Nyon, Festival de la Terre à Lausanne, Electrozîles à Sion, Fête multiculturelle à Vevey ou encore Numerik Games à Yverdon-les-Bains. «J'ai eu beaucoup de chance mais j'ai aussi beaucoup fait. Je ne peux m'empêcher de me demander où est la justice? Où est l'humanité?»

Les mesures de Berne: «De la poudre aux yeux»

«Mercredi 1er avril, le Conseil fédéral a annoncé des mesures censées rendre possible et acceptable le maintien du traitement des procédures d'asile, malgré l'état d'urgence et les recommandations de rester à la maison qu'il a lui-même décrétés pour lutter contre la pandémie de coronavirus. [...] Ces mesures constituent de la poudre aux yeux.» Le Centre social protestant (CSP) de Genève s'est fendu d'un communiqué de presse jeudi. Avec d'autres associations qui ont interpellé les autorités ces derniers jours à ce sujet, il estime que la Confédération est loin d'en faire assez: «Le traitement des demandes d'asile est contraire aux recommandations sanitaires, affaiblit les efforts de confinement fournis par la population et doit être immédiatement suspendu. Les mesures du Conseil fédéral ne résolvent ni le fait que de nombreuses procédures impliquent des déplacements de personnes à travers toute la Suisse pour préparer et mener des auditions, notamment à Berne ou dans des centres fédéraux d'asile, ni le fait que les procédures vont mobiliser des médecins pour établir des certificats médicaux.»

Le pire, toujours selon le CSP de Genève, c'est que «le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) est désormais autorisé à mener des auditions même en l'absence d'un représentant juridique». Cette possibilité laissée au SEM en raison du nouveau coronavirus est «choquante», estime le CSP.

D'ici à fin avril, combien de requérants déboutés devront-ils quitter la Suisse au total? Un peu plus de 300 personnes seraient concernées, d'après le SEM. Mais ce nombre doit être pris avec prudence car des recours sont toujours possibles. «Pour certaines personnes, la décision n'est pas encore entrée en force, explique Emmanuelle Jaquet von Sury, porte-parole. En outre, en raison du Covid-19, il est possible que certains délais de départ soient prolongés.» A.H.

Détention

Renvois forcés en suspens

Les effets de la pandémie se sont répercutés sur les centres de détention administrative. Sur les bords du Léman, il n'y a plus personne dans ces lieux où séjournent habituellement les

requérants d'asile déboutés dans l'attente d'un renvoi forcé. À Genève, où sont adressés les cas vaudois, les deux fois 20 places de Favra et Frambois sont désertes. «Les deux sites ont été vidés de leurs détenus courant mars, au début de la crise sanitaire, les services placeurs ayant décidé de libérer les détenus en détention administrative», précise Laurent Forestier, directeur de la communication de l'Office cantonal de la détention du Canton de Genève. Établissement concordataire, Frambois accueille des détenus adressés par les Cantons de Genève, Neuchâtel et Vaud. Tous trois ont fait le choix de libérer ces prisonniers qui ont la particularité de n'avoir pas commis d'infraction. «Pour que la détention soit légale, il faut qu'un vol de retour puisse se faire, ce qui n'est pas le cas actuellement, pose Stève Maucci, chef du Service de la population du Canton de Vaud. Ce qui prime est la santé des gens.»

Les renvois forcés mettent en effet en péril l'effort sanitaire collectif. Outre le fait que très peu d'avions volent encore, chaque renvoi nécessite une escorte policière, ce qui implique une promiscuité incompatible avec les précautions de base. Et la situation sanitaire de certains pays ne permet pas d'y rapatrier des ressortissants. Cela a notamment été le cas des renvois vers l'Italie.

Que sont devenus les détenus administratifs libérés? «Ils sont libres de leurs mouvements, répond Stève Maucci. Nous leur offrons la possibilité d'un hébergement via l'Établissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM). Une fois la pandémie passée, il faudra examiner les situations au cas par cas. Certains vont peut-être repartir d'eux-mêmes, d'autres seront revenus à l'EVAM, d'autres encore pourront avoir refait une demande et obtenu une entrée en matière. Ce qui était prévu avant ne le sera pas forcément après.